



Le vaccin contre l'hépatite B pour les bébés

Hepatitis B Infant Vaccine

Assurez la sécurité de vos enfants.
Faites-les vacciner à temps.

S'il est vacciné à temps, votre enfant sera protégé pour la vie contre de nombreuses maladies.

Au cours des 50 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies au Canada que toute autre mesure touchant la santé.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B ?

Ce vaccin protège contre le virus de l'hépatite B. Il est approuvé par Santé Canada.

Le vaccin contre l'hépatite B est administré gratuitement dans le cadre du programme de vaccination de votre enfant. Appelez votre médecin ou l'infirmière en santé publique pour prendre rendez-vous.

Qui devrait recevoir ce vaccin ?

Le vaccin est administré aux bébés en trois doses, ou injections à l'âge de deux mois, de quatre mois et de six mois. Il est habituellement combiné à d'autres vaccins pour enfants comme ceux contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la polio et l'*Haemophilus Influenzae* de type b. Pour en savoir plus, consultez la HealthLink BC File [fiche santé de la C.-B.] [n° 105 Vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus Influenzae* de type b.](#)

Vaccin contre l'hépatite B	Âge de l'enfant à la vaccination
1 ^{re} dose	2 mois
2 ^e dose	4 mois
3 ^e dose	6 mois

Certains bébés courent un risque élevé d'être infectés par l'hépatite B et devraient recevoir une dose de vaccin contre cette maladie à la naissance. Ensuite, ces bébés devraient se faire administrer trois doses supplémentaires du vaccin à l'âge de deux, quatre et six mois. Pour en savoir plus sur les bébés à risque d'être infectés et la façon de les protéger, consultez la HealthLink BC File [fiche santé de la C.-B.] [n° 25d Comment protéger votre bébé contre l'hépatite B dès la naissance.](#)

Il est important de garder un registre de tous les vaccins administrés.

Avantages du vaccin contre l'hépatite B

Le vaccin contre l'hépatite B constitue la meilleure façon de protéger votre enfant contre une infection au virus de l'hépatite B et contre les complications qui s'ensuivent, y compris des dommages permanents au foie qui peuvent provoquer un cancer du foie et même la mort.

Lorsque vous faites vacciner votre enfant, vous contribuez du même coup à protéger les autres enfants.

Réactions possibles à la vaccination

Les vaccins sont très sûrs. En fait, il est bien plus sûr, pour votre enfant, de se faire

vacciner que d'attraper une infection au virus de l'hépatite B.

Les réactions les plus fréquentes à ce vaccin peuvent inclure de la douleur, de l'enflure ou une rougeur au point d'injection. Il est possible de faire de la fièvre et d'éprouver un malaise général.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol^{MD}. On ne doit PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Il est important de demeurer dans la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, car il y a des risques de réaction allergique mortelle. Cette réaction, appelée anaphylaxie, est toutefois extrêmement rare. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela se produit et que vous avez quitté la clinique, appelez le 911 ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Signalez toute réaction grave ou inattendue au médecin ou à une infirmière en santé publique.

Qui devrait s'abstenir de recevoir le vaccin contre l'hépatite B ?

Parlez au médecin ou à votre infirmière en santé publique si votre enfant a déjà eu une réaction qui aurait pu être fatale après avoir reçu une dose de vaccin contre l'hépatite B, a réagi ainsi à n'importe quelle composante du vaccin, notamment aux levures, ou s'il est allergique au latex.

Qu'est-ce que l'infection au virus de l'hépatite B ?

L'hépatite B est une maladie causée par un virus qui s'attaque au foie. Elle peut provoquer de graves problèmes de santé, notamment des dommages permanents au foie (cirrhose). L'hépatite B est aussi la première cause de cancer du foie, qui peut être mortel.

Le virus de l'hépatite B se transmet par les personnes infectées à la suite de contacts avec le sang ou les liquides corporels. Le virus peut aussi se transmettre par des objets qui entrent en contact avec du sang, comme les brosses à dents, les rasoirs ou les aiguilles utilisées pour s'injecter de la drogue, de même que lors de relations sexuelles non protégées avec une personne infectée par ce virus. Les mères infectées par le virus de l'hépatite B peuvent contaminer leur nouveau-né lors de l'accouchement. Lorsqu'un bébé est infecté par le virus de l'hépatite B, il ne présente bien souvent aucun symptôme, mais dans la majeure partie des cas, il demeurera infecté toute sa vie. C'est pourquoi il est si important de protéger votre enfant en le faisant vacciner en bas âge.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLink BC File, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles/index.stm ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1** en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.